



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 septembre 2026

Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

**Nom du rapporteur :**

Yan Génonet

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

**Service / Pôle instructeur :**

Service RH

**Présents :**

Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Manon Jephos, Fatiha Ghadi, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Elise Cougoule, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte,

**Absents excusés et représentés :**

Alice Leparc donne procuration à Arnaud Latreuille

**Absents :** Tony Loisel, Robert Dumas-Chaumette, Nadine Nivault, Éric Bazillais, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Secrétaire de séance : Philippe Dénarié

Date de la convocation : 23/06/26

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 01

Suffrages exprimés : 29

### DÉLIBÉRATION N° 05

#### **Suppression d'un poste, fermeture du service de danse et mise à jour du tableau des effectifs**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu les articles L. 313-1, L. 332-1 à L. 332-28, L. 333-1 à L. 333-11, L. 343-1 et L. 412-6 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le budget de la collectivité,

Vu que la suppression du poste d'assistante d'enseignement artistique et la fermeture du service de danse ont été présentés à la commission finances/Rh du 23 mai 2026, puis soumis à l'avis du Comité Social Territorial (CST) des 23 juin et 2 juillet 2026,

Considérant le tableau des effectifs de la Mairie d'Aytré,

Considérant l'organigramme fonctionnel de la Mairie d'Aytré adopté au Comité Social Territorial (CST) du 25 novembre 2025,

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,

- Ferme un poste de contractuel à durée indéterminée au grade d'assistante d'enseignement artistique à 12 h 30 au Pôle CCE,
- Ferme le service de danse,
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs

*Annexe 05 : Tableau des effectifs*

Pour extrait conforme,

**Hélène Rata**

Maire



**Philippe Dénarié**

Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

**Ville d'Aytré**

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex

05 46 30 19 19 – [information@aytre.fr](mailto:information@aytre.fr)

**aytre.fr**